La paracha dans le midrach

Par le Rav Shaoul David Botschko

**Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)**

Traduit de l’hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Qedochim

Respect des parents : les limites d’une mitzva

La Thora ordonne, dans le même verset, le respect des parents et celui du chabbat (Vayiqra xix, 3) :

« Chacun, sa mère et son père, vous révérerez et Mes chabbatoth, vous les observerez : je suis Hachem votre Dieu. »

Pourquoi ?

Rachi explique :

« Et Mes chabbatoth, vous les observerez – Le texte joint l’observance du chabbat au respect du père pour te dire qu’en dépit de l’injonction qui t’est faite de le respecter, s’il te demande de profaner le chabbat, ne lui obéit pas (Yebamoth 5b). Et de même pour toutes les autres mitzvoth. »

La Thora est très claire. Bien que le respect des parents soit un commandement fondamental, au point que nos sages le considèrent comme garantie de la continuité des générations, elle a sa limite. Les parents ne peuvent demander à leurs enfants d’agir contre la volonté de Dieu. Dès le moment où un homme demande à ses enfants de violer les ordres divins, il coupe l’herbe sous ses propres pieds ; en effet, si lui-même ne respecte pas notre Père à tous, pourquoi ses enfants le respecteraient-ils, lui ?

La Halakha met en évidence d’autres limites à cette *mitzva* : les parents ont certes droit au respect de leurs enfants, mais ils ne peuvent pas s’immiscer dans leur vie. C’est dire qu’ils ne possèdent pas leurs enfants et ils ne peuvent leur imposer ni le choix de leur conjoint, ni du lieu où ils veulent habiter, ni celui du maître en Thora qu’ils veulent suivre, ni le métier qu’ils vont embrasser. Et il est bien évident que les parents n’ont absolument pas le droit de se livrer à ce sujet à quelque chantage aux sentiments que ce soit, ni au nom du respect, ni au nom de l’amour. Ce qui n’empêche pas qu’ils puissent donner leur avis et prodiguer des conseils.

Cela dit, il est bien évident que si les enfants ont le droit – et même le devoir – de défendre leurs décisions face à leurs parents, ils doivent le faire sans leur manquer de respect, que ce soit dans leur manière de s’adresser à eux, dans leur ton ou dans leur vocabulaire.

En résumé : honorer et respecter ses parents, certes ! Annuler son identité propre et sa personnalité, non !